Assemblée générale du 10 décembre 2026

RAPPORT

Objet : Demandes d'adhésion et de retrait auprès du syndicat Haute-Garonne Environnement

Deux communes ont fait part de leur souhait de devenir membres du Syndicat

- La commune de Castelbiague (population municipale de 236 habitants - INSEE 2026),
- La commune de Rouède (population municipale de 285 habitants - INSEE 2026).

Par ailleurs, par délibération en date du 31 juillet 2026, la commune de Massabrac (population municipale de 236 habitant- INSEE 2026) a voté son retrait de Haute-Garonne Environnement.

Pour mémoire, la contribution financière des communes adhérentes est calculée en fonction de leur population municipale, selon les modalités suivantes :

- Communes de 200 habitants ou moins : exonération de toute participation financière ;
- Communes de plus de 200 et jusqu'à 500 habitants : participation forfaitaire de 10 € par an ;
- Communes de plus de 500 habitants : participation de 0,05 € par habitant et par an.

L'association Vert Ici a également fait part de son souhait de devenir membre associé du Syndicat. Elle a pour but de sensibiliser les citoyens, les élus et les acteurs locaux à l'écologie à travers des actions concrètes autour de plusieurs thèmes :

- zéro déchet et économie circulaire ;
- biodiversité ;
- mobilité douce ;
- énergie verte et autonomie alimentaire.

Je vous invite à délibérer sur ces demandes d'adhésion en tant que membres et membre associé ainsi que la demande de retrait de la commune de Massabrac.